



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE RENOUVELLEMENT DE SERRES AGRICOLES AVEC DÉMOLITION RECONSTRUCTION POUR UNE SUPERFICIE DE 10 HA ET UNE EXTENSION DE 1 HA SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

PREMIÈRE INSERTION

Par arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2024-093-0003 du 2 avril 2024, il sera procédé, du lundi 13 mai 2024 à 8h00 au vendredi 14 juin 2024 à 16h00 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique unique relative aux dossiers de porter à connaissance au titre du Code de l'environnement et de permis de construire, présentés par la coopérative Sud Roussillon et nécessaires au projet de renouvellement et d'extension de serres agricoles sur la commune de Saint-Cyprien.

Monsieur Gérard PUJOL retraité de la fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de mener cette enquête.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés durant ce délai aux dates, heures et lieu suivants :

Lieu et adresse
Mairie de Saint-Cyprien
Place Desnoyer
66750 Saint-Cyprien

Horaires d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

La mairie de Saint-Cyprien est désignée comme siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique et l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, seront également consultables sous forme numérique sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures>.

Un poste informatique, sur rendez-vous à prendre depuis l'adresse électronique : ddtm-ep2@pyrenees-orientales.gouv.fr, sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier au lieu et heures suivants :

Direction Départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales – Service de l'eau et des risques, 2 rue Jean Richépin – BP 50909 – 66020 Perpignan cedex, du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30.

Le public pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions :
● sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Cyprien ;
● par voie postale à la mairie de Saint-Cyprien, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – En-

quête publique unique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire relatives au projet de renouvellement et d'extension de serres agricoles sur la commune de Saint-Cyprien, qui les annexera au registre après les avoir visées ;

● par voie électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : ddtm-ep2@pyrenees-orientales.gouv.fr.

Les observations et propositions effectuées sur le registre restent à la disposition du public en mairie. Celles transmises par courrier électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État susmentionné. Elles seront consultables et communicables à toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

La fourniture d'informations peut être sollicitée auprès du responsable du projet, la coopérative Sud Roussillon, chemin de Villerase 66750 Saint-Cyprien – Tél : 04 68 37 39 39 – Courriel : valery.goy@coopsud.com.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences fixées en mairie de Saint-Cyprien, place Desnoyer, aux dates et heures suivantes :
● le lundi 13 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
● le lundi 27 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;

● le vendredi 14 juin 2024 de 14h00 à 16h00.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Cyprien, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques et sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures>, pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique unique, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales prendra une décision d'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions ou une décision de refus de la demande, au titre du Code de l'environnement.

À l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire de Saint-Cyprien prendra la décision d'accorder le permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions ou la décision de refuser la demande, au titre du Code de l'urbanisme.

COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Enquête publique du 13 mai 2024 au 14 juin 2024 inclus

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° AP 048-2024 en date du 28/03/2024, le Maire de la commune de Corneilla la Rivière a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal le 02/11/2023.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune et à la suite d'un diagnostic territorial, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme dans le respect des enjeux environnementaux et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols pour la commune de Corneilla la Rivière en fonction de zones qu'il définit.

Cette enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet.

Elle sera organisée à compter du 13 mai 2024 jusqu'au 14 juin 2024, soit d'une durée de 33 jours consécutifs.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de Corneilla la Rivière pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal. Madame Christine TREBAOL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête publique,

par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier dans sa décision N°E23000143/34 en date du 08/12/2023. Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Commissaire enquêtrice seront déposés à la mairie de Corneilla la Rivière, 1 rue de la Poste 66550 Corneilla la Rivière pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Plan Local d'Urbanisme en version papier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de Corneilla la Rivière :
Lundi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00 -
Mardi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00 -
Mercredi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00 -
Jeudi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00 -
Vendredi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la Commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : 1 rue de la Poste 66550 Corneilla la Rivière. L'intégralité du dossier d'enquête publique sera également mise en ligne et consultable sur le site internet : <http://www.corneilla-la-riviere.fr> à l'onglet « ACCUEIL » rubrique « PLAN LOCAL D'URBANISME ». Le public pourra transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : plu66550@gmail.com

Les appréciations, suggestions et contre-propositions du public transmises par voie postale ou électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de Corneilla la Rivière, 1 rue de la Poste 66550 Corneilla la Rivière.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour le recevoir et recueillir ses observations à la mairie de Corneilla la Rivière les :

● Mercredi 15 mai 2024 de 14h00 à 17h00
● Mercredi 29 mai 2024 de 09h00 à 12h00
● Vendredi 14 juin 2024 de 14h00 à 17h00

La personne responsable de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Corneilla la Rivière, représentée par Monsieur le Maire, Monsieur René LA-VILLE.

● Les informations relatives à l'enquête publique ou au dossier d'enquête peuvent être demandées à :

- Madame AUJAME Aurélie, Directrice Générale des Services, hôtel de ville – 01 rue de la poste 66550 Corneilla la Rivière, 04-68-57-34-25, dgs@corneillalariviere.fr.

- Madame XANCHO Sandrine, Rédacteur Principal, hôtel de ville – 01 rue de la poste 66550 Corneilla la Rivière, 04-68-57-34-25, urbanisme@corneillalariviere.fr.
Toute personne peut, sur sa demande et à

ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Corneilla la Rivière – 1 rue de la Poste 66550 Corneilla la Rivière.

À l'expiration du délai de l'enquête publique mentionné plus haut, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de Corneilla la Rivière le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice durant un an à la Mairie de Corneilla la Rivière, ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales aux jours et heures habituels d'ouverture.

Procédure soumise à Evaluation Environnementale : L'élaboration du document soumis à enquête a nécessité la mise en œuvre d'une évaluation environnementale ayant donné lieu à un avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement.

Cette évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale en date du 08/02/2024 feront partie du dossier d'enquête publique disponible en Mairie de Corneilla la Rivière où ils pourront être consultés.

YASMINE SAS au capital de 8000 €,
10, Place Joseph Cassanyes,
66000 Perpignan,
RCS PERPIGNAN 842029373

RECTIFICATIF

À L'ANNONCE PARUE LE 20 03 2024
LOCATION GERANCE : Il fallait lire 1er
avril 2024 en lieu et place de 1er mars
2024

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **FAB INVEST 66**.
Forme : SAS. Capital social : 100 euros.
Siège social : 1 Chemin DU MAS PALE-GRY, 66180 VILLENEUVE-DE-LA-RAHO.
922650031 RCS de Perpignan. Aux
termes Assemblée Générale Extraordi-

naire en date du 3 avril 2024, Les actionnaires, à compter du 3 avril 2024, de transférer le siège social à 1, rue François Rabelais, 66000 Perpignan.
Mention sera portée au RCS de Perpignan.

RECTIFICATIF

Sur l'annonce parue dans la semaine du Roussillon n°1408 du 16 août 2023 concernant la société AROMAVIE pour la dissolution, il convenait de lire en date du 28/02/2023 il a été décidé la dissolution de la société : sans autre mention.